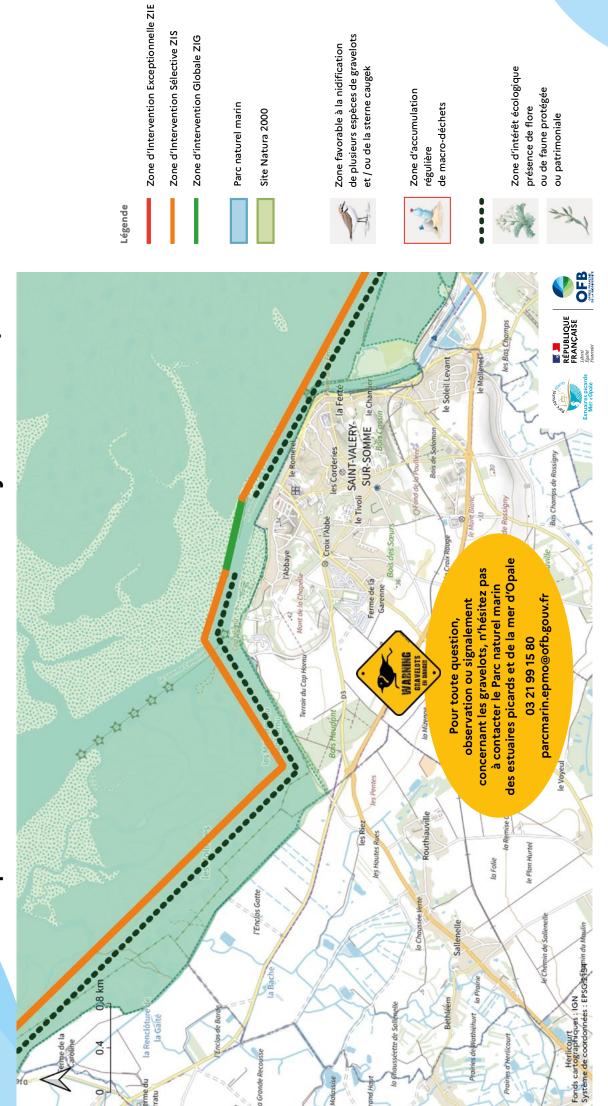
20

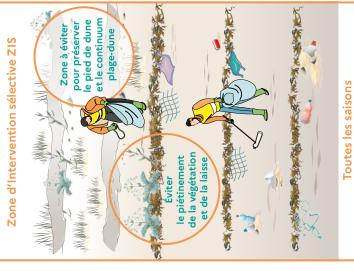
Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour les communes de Saint-Valery-sur-Somme, Pendé et Lanchères



	Zone d'Intervention Sélective ZIS	Littoral des communes de Lanchères, Pendé et Saint-Valery-sur-Somme	Estuaire avec présence de vasières et prés salés. Forts enjeux environnementaux.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Laisser en place les bois flottés.	ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE	Fin mars avril mai juin juillet août septembre octobre hiver	1 passage après marées Ponctuel En fonction des besoins Ponctuel équinoxes	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Zone d'Intervention sélective ZIS
	Zone d'Intervention Globale ZIG	Plage de sable de Saint-Valery-sur-Somme	Plage de sable avec arrière-plage artificialisée	COLLECTE PREFERENTIELLEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Le nettoyage mécanique est à proscrire car c'est un frein à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	ZIG PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE	Fin mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver	Ponctuel Hebdomadaire Deux à trois fois par semaine Ponctuel	Gestion possible des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Zone d'Intervention globale ZIG
3	Classement préconisé	Saint-Valery-sur- Somme, Pendé et Lanchères	Sensibilité	Méthode		Fréauence de	passage	Autres informations	





Pour plus de détails sur les zones et préconisations d'intervention, veuillez consulter le livret introductif à ce document sur www.parc-marin-epmo.fr